



# Le journal des œuvres primées

## de la 2<sup>ème</sup> édition du Concours des Médias sur l'Eau, l'Assainissement et la GIRE



### Editorial

Améliorer les services d'eau et d'assainissement par la reddition des comptes ...

**C**ouvrer pour l'émergence d'une presse spécialisée sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement, tel est l'engagement pris par le PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BENIN (PNE-BENIN) en positionnant, dès 2004, les médias comme un partenaire de premier plan pour la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

L'enracinement de cette collaboration s'est traduit entre autres par : i) la constitution en octobre 2007 du Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA), aujourd'hui reconnu au Bénin et dans la région ouest-africaine ; ii) le renforcement des capacités des médias sur les questions liées à l'eau à travers l'organisation de sessions annuelles de formation ; iii) la récompense du mérite des journalistes et communicateurs ainsi que des organes de presse écrite et audiovisuelle engagés pour la cause de l'eau à travers l'initiation et l'organisation du Concours des Médias sur l'Eau, l'Assainissement et la GIRE (CMEA) qui est à sa 2<sup>ème</sup> Edition ; iv) l'amélioration de la connaissance du secteur de l'eau par les journalistes à travers l'animation périodique de conférences de presse et de séances d'échange entre médias et acteurs institutionnels du secteur.

Les actions menées depuis lors ont facilité l'exercice du rôle des médias en matière de veille citoyenne pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'amélioration des conditions d'accès des populations béninoises aux services liés à l'eau et à l'assainissement.

En choisissant le thème de la reddition des comptes pour la 2<sup>ème</sup> édition du CMEA, le PNE-Bénin et ses Partenaires ont voulu mettre l'accent sur la nécessaire contribution des médias à l'amélioration de la gouvernance des services liés à l'eau et à l'assainissement.

Si la 1<sup>ère</sup> Edition du CMEA a permis de récompenser 10 œuvres dans les trois catégories de média (presse écrite, radio et télévision), la 2<sup>ème</sup> Edition quant à elle a révélé le mérite de 13 journalistes/ communicateurs lauréats.

Ce présent numéro du "Journal des œuvres primées du CMEA" présente les trois (03) œuvres primées dans la catégorie de la presse écrite et celle qui a reçu le prix pour la caricature sur le thème du concours.

Ce journal vous donne un aperçu des œuvres dont la qualité témoigne de l'intérêt accru des médias et surtout de l'amélioration notée au niveau de ce groupe cible dans la maîtrise des problématiques liées à l'eau et à l'assainissement. C'est également la preuve que le renforcement continu de leurs capacités soutenu par le PNE-Bénin commence par porter ses fruits.

C'est l'occasion de féliciter tous les journalistes et les organes qui ont pris part à cette édition. C'est aussi l'occasion d'exprimer encore une fois la gratitude du PNE-Bénin à l'endroit des partenaires techniques et financiers qui ont apporté une contribution technique et financière à l'organisation de la 2<sup>ème</sup> Edition du CMEA. Il s'agit notamment de la Direction Générale de l'Eau, la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base, l'Organisation Néerlandaise pour le Développement SNV, l'ONG internationale PLAN-Bénin, la Société Nationale des Eaux du Bénin et l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

Le PNE-Bénin voudrait compter sur le soutien de tous pour assurer la pérennisation de ce Concours.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à faire une large diffusion de ce journal.

Le Coordonnateur du PNE-Bénin  
Armand K. HOUANYE

### Thème du concours

## « REDDITION DES COMPTES DANS LES SECTEURS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »

**1<sup>er</sup> prix :** Nicolas **AGBIKODO**

Gestion de la fourniture d'eau  
Gogounou, un exemple dans l'Alibori

**2<sup>ème</sup> prix :** Virgil **HOUESSO**

Contrôle de l'action publique par les citoyens dans le secteur de l'eau  
Les consommateurs d'eau à l'affût

**3<sup>ème</sup> prix :** Gervais **LOKO**

Gestion de l'eau à la base  
La société civile prend le pouvoir à Dogbo

**Prix carica :** Constantin **ADADJA**

Gestion de l'eau à la base

Nos Partenaires



RJBEA



SNV  
Connecting People's Capacities



## GESTION DE LA FOURNITURE D'EAU

## Gogounou, un exemple dans l'Alibori

**L'accès à l'eau a été de tout temps un véritable problème pour les populations du département de l'Alibori. Les autorités des communes avec l'appui de différents partenaires ont réalisé des infrastructures pour fournir de l'eau à leurs administrés. La commune de Gogounou s'est particulièrement illustrée dans le domaine avec un nombre important d'ouvrages construits. La gestion de ces ouvrages a intéressé la rédaction du journal « Le Courrier Local » qui a enquêté sur la question.**



Un forage dans un village de Gogounou

« L'eau est source de vie », disait Antoine de Saint Exupéry. Ainsi, l'importance de ce liquide pour la vie n'est inconnue de personne. Et cela, les autorités de la commune de Gogounou en ont aussi conscience. Or, les populations de Gogounou, tout comme dans les autres communes de l'Alibori ont bien de difficultés pour s'approvisionner en ce liquide vital. C'est pourquoi, dès son installation en 2003, le conseil communal a fait de la réalisation des ouvrages d'eau une préoccupation. Ainsi, en l'espace de trois ans, plus de 500 000 000 FCFA ont été investis pour construire dans tous les arrondissements de la commune des infrastructures hydrauliques. Pour le Maire GOUNOU Sanni, « Un tel investissement est nécessaire pour faciliter aux populations l'accès à l'eau, car sans l'eau il n'y a pas de vie. Et les gens ne pourront pas travailler pour faire avancer la commune ». Différents partenaires ont accompagné le conseil communal à réaliser trois adductions d'eau villageoises et plus d'une quarantaine de forages dans la commune. Ce n'est certes pas suffisant, mais

l'effort est loué par les bénéficiaires eux-mêmes ; en témoignent ces propos de dame Salimath à Zougou Pantossi : « La construction de cette pompe à robinet réduit nos peines. Avant, on devait attendre longtemps et déployer de force pour avoir l'eau. Maintenant, il suffit d'ouvrir le robinet et en quelques secondes, la bassine est remplie d'eau ». Les animaux n'ont pas été oubliés dans le programme de réalisation des infrastructures d'eau. Vingt et six (26) retenues d'eau ont été construites dans la commune, faisant de Gogounou la commune ayant le plus grand nombre de ces ouvrages au Bénin. La raison de ce choix est tout simple ; MABOUDOU Mamoudou Baba est le responsable du centre communal pour la promotion agricole : « Gogounou est la deuxième commune en matière d'élevage, une activité dont l'apport aux ressources de la commune est très important ». Ainsi, aussi bien les hommes que les bêtes sont pris en compte par le souci de fourniture d'eau et Boubacar, éleveur dans la commune s'en réjouit : « Nous sommes très contents des retenues d'eau ; avec ça, on ne se déplace plus en saison sèche pour chercher de l'eau pour nos troupeaux ».

**Il faut entretenir les ouvrages**

La commune n'est pas un exemple seulement par le nombre d'ouvrages,

la gestion aussi peut faire école. Le système de gestion varie selon la nature de l'infrastructure. Les trois adductions d'eau villageoises sont gérées par affermage. L'eau ici se vend à 15f la bassine de 25 litres. A Gogounou centre, 33 branchements privés s'ajoutent aux bornes fontaines installées de par la ville. Le fermier sous traite avec les fontainiers aussi bien que les privés. Ceci permet l'entretien de l'ouvrage et évite les pannes régulières. BIAOU Joseph, coordonnateur de l'ONG ANAB Bénin, assure la médiation sociale dans la commune : « La gestion des adductions d'eau ne pose aucun problème puisque c'est par affermage. Les populations comprennent qu'il faut entretenir l'ouvrage et acceptent d'acheter l'eau ». A Sori pourtant, on note une résistance que Monsieur BIAOU explique : « Le château ici est installé à un endroit où se trouvait un forage. Les usagers de ce forage n'étant pas habitués à payer l'eau, ne veulent pas non plus l'acheter maintenant que c'est un autre ouvrage ». Les forages eux

sont gérés par un comité de gestion du point d'eau (CGPE) installé dans chaque village bénéficiaire. Seulement ici, le mode de mobilisation des ressources pour l'entretien varie d'un village à l'autre. Alors que certains sont prêts pour acheter l'eau, d'autres préfèrent les cotisations ; d'autres encore veulent faire un champ commun dont le revenu servira à faire face aux réparations sur l'ouvrage. Selon BIAOU Joseph, ceci ne permet pas au CGPE d'avoir les ressources nécessaires pour intervenir sur les réparations en cas de panne. La mairie est parfois sollicitée dans ce cas. Ce qui fait la joie de la structure de médiation, c'est que tous les ouvrages sont en état sauf le forage de Babèté abandonné à cause de la boudruche, pièce maîtresse de la pompe.

**Les barrages, un bel exemple de gestion**

Les retenues d'eau servent, non seulement pour l'élevage, mais aussi pour le maraîchage et la pêche. C'est pourquoi leur entretien est déterminant pour les bénéficiaires. Un comité de gestion est mis en place composé en majorité des riverains du point d'eau. On y retrouve des représentants des trois ordres d'activités : la pêche, l'élevage et le maraîchage. Le comité

a pour mission de surveiller le point d'eau pour dissuader les pêcheurs clandestins. Il assure aussi l'entretien en veillant à la propreté des bordures. En cas de petites fissures des digues, le comité procède aux réparations. Il sollicite le concours de la mairie lorsque la réparation est plus grande. Le comité tire ses ressources de la vente des fruits de pêche (30% de la vente). Il est aussi envisagé que les bergers payent de l'argent pour faire abreuver leur troupeau. Les redevances dépendront selon le RCeCPA Gogounou selon que l'éleveur est de la commune ou non. En effet, les retenues d'eau de la commune reçoivent des éleveurs étrangers en période de sécheresse. Si Monsieur MABOUDOU Mamoudou Baba, RCePA se réjouit de la tâche qu'accomplissent ces comités, il fait remarquer qu'ils ne fonctionnent réellement qu'en saison sèche. Son souhait, c'est que les comités de gestion des retenues d'eau se formalisent, ce qui a déjà d'ailleurs commencé avec les comités de Sori et de Ouèrè qui se sont doté d'un plan de gestion chacun. Cette expérience sera étendue aux autres localités dans les tout prochains mois.

Les efforts faits par les autorités de Gogounou pour fournir de l'eau tant à la population humaine qu'aux animaux sont donc louables. Ceci a valu d'ailleurs à la commune de prendre part, à travers son maire, au forum sur la gestion de l'eau qui s'est tenu en octobre dernier à Maputo au Mozambique. La commune ayant été identifiée par la Banque Mondiale par rapport aux efforts qui sont faits dans le domaine. Mais il reste encore à faire et le conseil communal en est conscient en prévoyant des actions dans son plan de développement communal deuxième génération adopté il y a seulement quelques jours.

**Nicolas AGBIKODO**

Article publié dans  
« Le Courrier Local »

N° 0012 du 20 d cembre 2010



Barrage de Nawari, le plus vaste de la commune

## DEUXIEME PRIX PRESSE ECRITE

## CONTRÔLE DE L'ACTION PUBLIQUE PAR LES CITOYENS DANS LE SECTEUR DE L'EAU

## Les consommateurs d'eau à l'affût

**La reddition de compte est incontournable en matière de gestion. L'eau n'y échappe pas. Les communautés à la base exercent un contrôle qui oblige ceux qui en ont la charge à rendre compte. A Golo Djigbé, Ouinhi, Sinendé et Avrankou, la redevabilité porte déjà ses fruits.**



La reddition de compte dans la gestion de l'eau ...

« Des usagers d'eau sont venus s'en prendre à moi m'accusant de complicité de décaissement illicite des fonds de l'Aue pour des dommages liés à la construction du

château d'eau. C'est faux. L'Aue n'a rien supporté comme réparation. C'est Agir Bénin qui a tout réglé. Les preuves existent », se défend Hypolite Agossou, magasinier de Agir Bénin lors de la construction du château d'eau de Golo Djigbé à Abomey-Calavi (15 km au Nord de Cotonou). Cette réaction intervient après l'Assemblée générale de l'Association des usagers d'eau (Aue) de Golo Djigbé. Le bilan du comité directeur est contesté. Les délégués relèvent des détournements de fonds. Sur la liste des reproches : pas d'assemblée générale en 2009, gestion sans budget-programme et sans objectifs, pas de prévision

de dépenses, inexactitude des chiffres du bilan financier, doutes sur les montants des réalisations ou de réparations des infrastructures. Thomas Quinsou, ancien président de l'Aue Golo Djigbé dont la gestion avait été aussi contestée pour des faits identiques, dénonce la violation du principe de budget programme par objectifs et des cas de malversations. Un contrôle est réclamé. Un comité d'éclairage est mis en place. Dans la ligne de mire, il y a aussi l'administration communale. Sur l'acquisition du site du château d'eau, trois questions se posent. Surfacturation ? Double paiement de frais d'acquisition ? Par la mairie et/ou l'Aue ? Le chef d'arrondissement, le maire et l'administration communale sont indexés. C'est une illustration de l'exercice de la redevabilité par les communautés à la base dans le secteur de l'eau. Surtout au sein des Aue dont la gestion s'est révélée décevante dans tout le Bénin. Saturnin Ago Sohoun, le maire de Toffo, avoue

que « la gestion communautaire pose un grand problème parce que les responsables des Aue ne savent pas tenir les comptes ». Il y a alors dilapidation des fonds pour autres motifs que l'eau. « C'est dans la caisse de l'Aue que nous prenons de l'argent pour organiser des fêtes et pour soutenir des membres en détresse », reconnaît un ancien délégué de village à Avrankou. A Golo Djigbé, l'argent de l'eau a servi à construire des salles de classe et des bureaux de gendarmerie. Des prétextes qui donnent lieu à des détournements. Didier Ogoronon, spécialiste en gestion, confirme. « Il y a beaucoup de cas de détournements », conclut-il après une étude en 2008. Les populations ne sont pourtant pas ignorantes de redevabilité. Une enquête menée par le sociologue Adolphe Kpatchavi dans les communes de Dogbo, Sinendé et Ouinhi le démontre. « La notion de redevabilité n'est pas étrangère aux acteurs locaux », écrit-il. Il évoque l'exemple de Sinendé où la

reddition de compte en tant qu'exigence de la loi est mise en œuvre avec des cas de sanction après des dénonciations, des contrôles et des comptes rendus douteux. Malgré le laxisme, les couvertures politiques et les liens de parenté qui ralentissent l'application des sanctions dans le cas des Aue. « C'est une gestion qui a montré ses limites », estime le Chef service technique de la mairie de Dogbo. L'exemple de Sédjédénou dans la commune de Zè est patent. Pour cause de mauvaise gestion des fonds de l'Aue, les infrastructures d'adduction d'eau sont en panne. Les populations sont privées d'eau potable et sont devenues plus pauvres. L'affermage déjà en vigueur au Niger, au Sénégal, au Cap Vert, en France et ailleurs devient l'unique solution.

**L'affermage pour que l'argent de l'eau paye l'eau**

L'affermage consiste à mettre en bail le réseau d'adduction d'eau vil-



lageoise. C'est un contrat qui lie la commune à un exploitant privé qui verse une redevance périodique. C'était déjà une recommandation de la Banque mondiale en 2002. Elle vise une gestion transparente des fonds issus de l'eau. Ce mode de gestion professionnel est devenu depuis peu une conditionnalité des bailleurs de fonds du secteur de l'eau. L'objectif est de faire en sorte que « l'argent de l'eau puisse payer l'eau ». Ici le contrôle de l'action publique par les citoyens s'exerce avec plus de rigueur et de facilité. « Les populations constituent l'œil de l'administration communale qui est tenue de leur donner des explications en cas de problèmes et de sanctionner le fermier au besoin »,

explique Jean Pierre Fiogbé, spécialiste du développement communautaire à la direction de l'eau. Les populations jouent bien ce rôle. A Sado dans la commune d'Avrankou, Sèmassa Kouadinou exige de la mairie plus d'information sur la gestion de l'eau. Les populations de Ouinhi ont exercé leur contrôle par des grognes sur les chaînes de radios sans attendre la fin du processus d'affermage. Le maire est obligé d'organiser des séances d'explication et de sensibilisation sur l'intérêt de l'affermage. A Golo Djigbé, ce sont les usagers d'eau qui veulent comprendre les motivations ayant justifié le choix d'un contrat de type commune-fermier. Ailleurs, comme à Sinendé, en matière de redeva-

bilité dans le secteur de l'eau, il est noté, selon Adolphe Kpatchavi, des exemples de réussite. « Nulle part dans l'Atlantique, en dehors de Zè, le processus d'affermage ne se conduit facilement. Tout le monde veut y voir clair et tout contrôler », récapitule Jean Pierre Fiogbé. De ce fait, les fermiers sont sur leur garde et l'administration communale est aux aguets. Personne ne veut être la cible de la population en cas de redevabilité. L'eau pourrait couler alors à flots et la santé des populations irait mieux.

A. P. Virgil HOUSSOU

Article publié dans  
« L'Évènement Précis »  
N° 689 du Mercredi 22 décembre 2010



... est vitale pour la survie des populations pauvres

## TROISIEME PRIX PRESSE ECRITE

### GESTION DE L'EAU À LA BASE

# La société civile prend le pouvoir à Dogbo

**Il manque officiellement 330 points d'eau pour que Dogbo se mette à l'abri de l'angoisse de la soif. Un chiffre qui illustre le lourd tribut que les populations de cette commune subissent en termes de distances à parcourir, de prix à la bassine de la qualité même de la ressource bleue. Les pouvoirs publics peinent à améliorer les indicateurs. Et ce sont les organisations de la société Civile qui se sont mises à l'œuvre pour relever le défi à travers une expérience inédite d'engagement citoyen.**



Rares sont les maisons pourvues de puits à Dogbo

Les seins nus, le ventre exubérant de gestation, dégoulinant à grosses sueurs sous le soleil de plomb de ce jeudi du mois de novembre, ce bout de femme ahane visiblement sous une grosse bassine d'eau. Elle n'a aucune idée du nombre de kilomètre qu'elle endure sur ce chemin de croix de Totchangni. Mais elle connaît la route par cœur. Surtout le calvaire qu'elle engendre. « Ce n'est pas de l'amusement », confie Maman Ro, à bout de souffle, le cou raide, affalée à même le sol de sa cour après qu'une de ses voisines l'aide à déverser le contenu de la bassine dans une grosse jarre de la concession. Elle est fatiguée ! Le regard furieux et résigné qu'elle lance à ses enfants qui roulent gaiement dans le sable chaud-ocre n'y changera rien ni encore oins la venue très prochaine d'un autre enfant qui occupe actuellement son ventre pesant. La corvée est quotidienne pour Maman Ro, deux fois par jour, sauf les jours de pluie où dame Nature lui livre le liquide bleu à domicile.

Dans ce plus petit arrondissement de Dogbo (2 580 habitants), il faut parcourir 2 à 4 km pour trouver un des dix points d'eau fonctionnels dans la localité. A l'échelle communale, c'est la même rengaine.

Les distances approximatives entre deux points d'eau vont de 1,9 à 4,4 km. Pour améliorer ces chiffres, il faut réaliser 330 points d'eau supplémentaires à Dogbo pour que des femmes comme Maman Ro puissent aller puiser de l'eau dans leur vie en danger.

Mais selon une étude indépendante menée en août 2010, 33% des ouvrages hydrauliques répertoriés dans 40 villages de la commune de Dogbo ne sont plus fonctionnels. Les services déconcentrés de l'hydraulique doivent ainsi revoir leurs statistiques. Cette étude indépendante constitue déjà une petite révolutionnaire dans la marche de Dogbo vers une gestion efficace des préoccupations liées à l'eau. Elle a été réalisée par la Cellule de participation citoyenne (CPC) de Dogbo. Cette cellule fait partie des 21 structures de veille citoyenne mises en place par l'ONG ALCRER pour mobiliser les citoyens dans le processus de prise de décisions au niveau commercial et inciter les autorités locales à la pratique de la reddition de comptes. A Dogbo, l'expérience des CPC prend une tournure exceptionnelle avec la prise en compte des questions liées à l'eau et à l'assainissement dans la commune, de suivre l'exécution

des marchés publics, d'assurer le contrôle de matérialité des infrastructures d'eau et assainissement prévues dans le budget communal ... », énumère Justin Dégbé, coordonnateur de la cellule de Dogbo.

Composée officiellement de neuf membres avec une part représentative de tous les arrondissements, cette cellule est aguerrie sur les questions de mobilisations sociales, les techniques d'analyse du budget, de plaidoyer et de gestion des conflits. Bénévoles et engagés, ces « soldats de la participation citoyen », selon le mot Martin Assogba, président de l'ONG ALCRER, sont au cœur de la reddition des comptes pour une meilleure gouvernance des secteurs de l'eau et de l'assainissement à Dogbo.

#### Des résultats édifiants

Les membres de la CPC sont des hommes de terrain, dressés pour relever les défaillances du système hydraulique de la commune. Dans ce cadre par exemple, la Cellule a effectué une tournée à pas de charge dans 40 des 53 villages de la commune pour vérifier l'état de fonctionnement des infrastructures d'eau. Les résultats sont édifiants : 95 des 287 infrastructures en eau répertoriées dans 40 villages sont en panne. « Cette enquête a permis d'avoir une vue réelle de la couverture des services d'eau dans les localités et les autorités de la commune savent maintenant là où il faut apporter des réponses adéquates », indique Alfred Déguénonvo, coordonnateur du projet pour le compte de l'ONG ALCRER.

Depuis le travail des membres de la CPC, les populations de la commune commencent par développer le réflexe de signaler les pannes aux autorités. « Le service technique de la mairie est de plus en plus interpellé. Ce n'était pas courant », nous confie-t-on à la mairie de Dogbo. L'enjeu va au-delà de l'information apportée

simplement aux autorités. Avec ce droit de regard citoyen, les comités de gestion des ouvrages hydrauliques sont sur la sellette. « On sent qu'aucun d'eux ne veut avoir la mauvaise publicité que cela ne va pas bien chez lui », explique Mireille Lawson, chargée de suivre de près l'expérience pour le compte de la SNV. Douze adductions d'eau villageoises ont été soumises à un audit de la part du Maire. Cela a révélé des malversations financières et entraîné des arrestations de quelques indélicats. Depuis lors, la psychose est dans les esprits et le retour à une meilleure gestion des points d'eau est prometteur. L'enjeu est de ne pas baisser les bras. Les citoyens organisés de la commune en sont bien conscients et ont dès lors répondu favorablement à l'idée du projet de promouvoir la création d'associations de consommateurs dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Depuis le début de l'expérience, quatre associations ont déjà vu le jour à Dogbo. « Tout semble montrer que plus rien ne sera comme avant », souligne Mme Lawson de la SNV, Organisation néerlandaise de développement qui coordonne les activités au plan national pour une phase pilote qui, en dehors de Dogbo, inclut les communes de Ouinhi et de Sinendé.

Le plan d'action trimestriel de la Cellule de Dogbo a programmé l'organisation d'une audience publique pour le mois de décembre. Comme en janvier dernier, cette activité devrait regrouper les populations et les élus dans un débat ouvert sur les grandes questions de développement de la commune. Les préoccupations liées à l'eau et à l'assainissement étaient évidemment au menu. « Les audiences publiques ont permis aux populations de s'informer, de comprendre, de demander des comptes... Pour la mairie, cette rencontre est une occasion de sensibilisation, de compte-rendu, de collecte des besoins des populations. Un peu comme dans une démocratie directe, il s'est souvent agi de débats francs et fructueux », fait observer M. Assogba.

#### La mairie est aussi engagée

La mairie de Dogbo est partie pre-

nante du processus de reddition des comptes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Elle a notamment été appuyée pour élaborer un plan d'action (juin 2010) pour la reddition des comptes qui envisage des activités d'information, d'amélioration du système de communication, des activités de promotion de l'eau et de l'assainissement. En octobre dernier, le maire s'est personnellement prêté à l'exercice de rendre compte de sa gestion sur les ondes de la radio de la localité. « Beaucoup de citoyens ont appelé et ont interrogé le maire sur ce qui ne va pas, ce qu'il compte faire pour améliorer les choses... », se souvient Mme Lawson sui estime avoir reçu le témoignage de plusieurs élus sur l'importance de la participation citoyenne dans le processus de développement local. « Avec les campagnes de sensibilisation, les populations ont compris que la participation est un droit reconnu par les textes de décentralisation et qu'elle permet de prendre une part active au développement local. Les élus ont, pour la plupart, apprécié les activités de participation citoyenne et leur impact sur la promotion du dialogue communal, la prise en compte optimale des préoccupations des citoyens et leur changement de comportement vis-à-vis des défis qui se posent au développement de la commune. Les rapports entre les élus eux-mêmes se sont améliorés. Presque partout, les chefs d'arrondissement et les chefs de village sont très respectifs aux activités de la CPC, et estiment qu'elle les aide indirectement à faire avancer leur cause au niveau du maire et du conseil communal. Beaucoup d'entre eux ont réclamé même des sous-cellules de participation citoyenne dans leurs arrondissements », renchérit le président de l'ONG ALCRER. L'expérience en cours à Dogbo, tout comme à Ouinhi et Sinendé, montre combien la gestion efficace de l'eau et de l'assainissement a besoin d'une société civile forte et engagée aux côtés des autorités communales.

Gervais LOKO

Article publié dans  
« Nouvelle Expression »

N° 494 du Mercredi 1er décembre 2010

